Roquefort La Bédoule
Entre vignes & collines

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 18 avril 2024.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 9
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Virginie DELEAU - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :
Max FREY

PROCURATIONS : Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER à Marc VANDEVOIR - Diane LAMOTTE à Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Philippe BELTRANDO à Pierre-Yves CHABAUD - Anne-Marie VIET à Max FREY - Martine DALLEST à Brigitte CALDERONE - Ludovic COQUILLAT à Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX - Jérôme ORGEAS à Patrice ENSARGUEX.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_29_2024

Objet : Mandat spécial aux élus, séjour à Chianni (Italie) – Conseil Municipal des jeunes du Dimanche 28 avril au Jeudi 2 mai 2024

Rapporteur : Alain TARRINI

VU l'article L 2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, ce mandat spécial doit être délivré :

- A des élus nommément désignés
- Pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps
- Accomplie dans l'intérêt communal
- Et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure, dûment justifiée.

Dans le cadre du Conseil Municipal de Jeunes instauré par délibération n° 62_2021, Mr Alain TARRINI Conseiller Municipal délégué au CMJ, aux affaires scolaires et au jumelage encadre personnellement au titre de ses fonctions, un séjour à Chianni du dimanche 28 avril au jeudi 2 mai 2024.

Cet échange entre jeunes élus du CMJ de Roquefort-la Bédoule et Chianni sera proposé gratuitement aux jeunes élus de la commune autour des thèmes de :

- la citoyenneté,
- la culture,
- l'histoire
- l'environnement.

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12

Le budget total est évalué à 12 066 € TTC

Pour la commune : 5 966€

- Transport en car 5 966 € (Société BELTRAME)

Pour l'association ACDA (Amis et cousins d'ailleurs) : 6 100 €

- Hébergements 3 780 € (2 appartements, 4 chambres de 3, 2 chambres de 2 et une chambre single pour le chauffeur de bus)
- Visite de la centrale géothermique de Larderello 300 €
- Visites musées Léonard de Vinci 120 €
- Repas midi et soir 1 900 €

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 100 € sera versée à l'association ACDA avec une convention d'objectif.

Mr TARRINI sera directeur et encadrera le groupe durant ce séjour qui se compose de :

Encadrant :

- Mme Patricia GUEZO, sa compagne.

Accompagnants :

- Mr Antoine DOMANICO, Président de l'association ACDA
- Mme Evelyne DOMANICO, Conseillère Municipale
- Mme Marie – Christine MORUZZI COQUELIN Conseillère Municipale déléguée à la vie associative, logistique et événements associatifs

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : APPROUVE ce voyage pédagogique du CMJ à Chianni du dimanche 28 avril au jeudi 2 mai 2024,

Art. 2 : APPROUVE la répartition des charges de ce voyage,

Art. 3 : AUTORISE Mr TARRINI à signer tous les documents y afférent.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 avril 2024.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

Le Secrétaire de séance
Max FREY

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

LeMaire,

Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille	Acte certifié éxécutoire
013-211300850-20240429-5-DE	Réception par le Préfet : 29-04-2024 Publication le : 29-04-2024

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12